

**RÉSOLUTION**

**Objet :** Renforcer la coopération policière internationale en faisant bénéficier un plus grand nombre de policiers dans le monde du Programme international de formation de police INTERPOL (IIPTP) et en invitant davantage de pays membres à participer au programme

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 78<sup>ème</sup> session à Singapour, du 11 au 15 octobre 2009,

CONSIDÉRANT l'importance du programme de formation au regard du renforcement de la coopération policière internationale,

AYANT PRÉSENT À L'ESPRIT que la formation et le perfectionnement de la police sont la quatrième fonction essentielle d'INTERPOL,

NOTANT que la formation policière internationale est nécessaire à la lutte contre la criminalité internationale,

RECONNAISSANT qu'un grand nombre de pays membres d'INTERPOL ont déjà bénéficié du programme,

CONVAINCUE que le programme apporte un appui à la coopération policière internationale,

ENCOURAGE les pays membres à faire mieux connaître le programme et à inviter les services de police intervenant dans la coopération internationale et n'ayant jamais participé au programme à présenter des candidatures.

**Adoptée**